

CAPa

Élevage ruminants (bovins, caprins et ovins)

Métiers de l'agriculture - Ruminants



Formation en apprentissage



Être âgé(e) de 16 à 29 ans* ou 15 ans si issu de 3ème



840 heures de formation générale et professionnelle sur 2 ans



Accessible aux personnes en situation de handicap avec accompagnement personnalisé



Candidatures de janvier à septembre



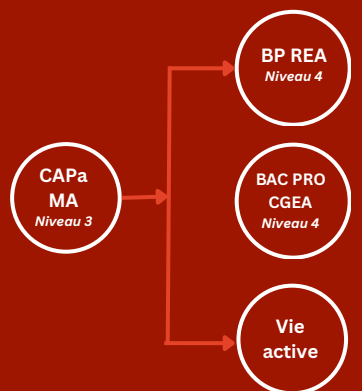
Diplôme du Ministère de l'Agriculture



AgriCampus LAVAL

Diplôme délivré par le MASA
N° RNC : 38855
Habilitation du 25/06/2015

Positionnement dans la filière



Objectifs de la formation

- Devenir **ouvrier qualifié** dans les entreprises agricoles,
- Former **des jeunes motivés par l'agriculture**,
- Acquérir **des savoir-faire techniques et des savoir-être professionnels** qui favorisent l'embauche du jeune dans une exploitation agricole.

Organisation de la formation

- Le contrat d'apprentissage peut débuter **à partir de juillet de la 1ère année de formation**,
- La **formation annuelle** se répartit comme suit :
Entreprise : 35 semaines + 5 semaines de congés payés - CFA : 12 semaines.
Une alternance de périodes en entreprise et au CFA (*en général, 1 ou 2 semaines par mois).*
- La semaine de cours commence le lundi à 10h ou 11h et se termine le vendredi à 15h ou 16h,
- La relation CFA/Entreprise/Famille :
 - **Le tuteur classe** fera un point téléphonique avec l'employeur en début de contrat. Il réalisera une synthèse après chaque période au CFA et prendra connaissance des activités vues en entreprise,
 - **Un formateur** se rendra en entreprise 1 fois/an,
 - **Le livret d'apprentissage** sera un suivi permanent sur les 2 lieux de formation.

Modalités d'inscription

Remplir et renvoyer le **dossier de pré-inscription** ou **saisir votre candidature sur notre site internet**.

A NOTER : Le dossier d'admission pour l'inscription définitive au CFA, ne vous parviendra qu'à réception du contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Modalités pédagogiques

- **Présentiel** et **alternance**,
- Travaux en **plateau technique** et **entreprise**.

Poursuite d'études

Dans le cadre de la **filière agricole**, il est possible d'étendre ses connaissances en préparant :

- Un **Brevet Professionnel Responsable d'une Entreprise Agricole (BP REA)**,
- Un **BACalauréat Professionnel Conduite et Gestion d'une Entreprise Agricole (BAC PRO CGEA)**,
- Un **Certificat d'Aptitude Professionnel agricole (CAPa)** dans une autre spécialité,
- Un **Brevet Professionnel Agricole (BPA)**, Ouvrier d'Élevage de Ruminants et de Cultures Fourragères.

Chiffres clés

À retrouver sur notre site internet



Programme de la formation

3 MODULES GÉNÉRAUX = 410 heures

MG1	Histoire/Géographie - Éducation SocioCulturelle - Mathématiques - Informatique - Sciences Économiques Sociales Générales
MG2	Français - Education Physique et Sportive/Bio du sport
MG3	Français - Anglais

AUTRES DISCIPLINES = 62 heures

Pluri-activités
Renforcement vers Bac Pro / Soutien
Sauveteur Secouriste du Travail

5 MODULES PROFESSIONNELS = 368 heures

MP1	Économie
MP2	Sciences et Techniques des équipements avec CACES
MP3	Zootchnie
MP31	Agronomie
MIP	Module d'Initiation Professionnelle (Transformation et commercialisation des produits animaux)

Des **parcours individualisés** peuvent être proposés pour tenir compte :

- D'acquis antérieurs reconnus,
- De difficultés scolaires (soutien),
- De jeunes en situation de handicap.

Tarifs & Financement

- Hébergement et restauration :

Pour connaître la tarification, je me rends sur le site www.agricampus-laval.fr/Espace Familles.

- Financement de la formation par l'entreprise ou son OPCO.

Obtention du diplôme

L'examen se déroule en :

- **12 CCF** (Contrôle en Cours de Formation) :
- 1 écrit (Mathématiques-SESG),
- 11 oraux ou pratiques.
- **1 épreuve terminale** en Zootchnie : Oral.

Admissions - Pré-requis

- Être âgé(e) **de 16 à 29 ans *(30 ans moins 1 jour)**, ou **15 ans** si issu de 3ème (à la signature du contrat),
- Justifier d'un **contrat d'apprentissage**, avec une entreprise habilitée, située dans le quart Nord-Ouest de la France,
- Être en possession d'une **fiche d'aptitude médicale** délivrée par le Service Médecine du Travail de la Mutualité Sociale Agricole dont dépend l'employeur,
- Entrées permanentes, 1er regroupement en septembre.



Seule la **signature du contrat d'apprentissage** permet le démarrage de la formation

Pour des informations complémentaires (métiers, rémunérations), rendez-vous sur le site www.agricampus-laval.fr

Contactez l'accueil du CFA

02 43 66 06 91

cfa.mayenne@educagri.fr

agricampus-laval.fr

Venir à AgriCampus

321, route de Saint-Nazaire
CS 81319
53013 Laval CEDEX

